

3^e conseil d'école du 2 juin 2015

Ecole élémentaire Georges Brassens

Ordre du jour

1. Préparation de la rentrée de septembre 2015
 - Effectif : prévisionnel pour l'année 2015-2016
 - Examen des listes de fournitures scolaires demandées aux familles
2. Règlement de l'école : suite à la demande de modification de la journée scolaire, changement des horaires d'entrée et de sortie de l'école et de la place de l'APC dans la semaine.
3. Partie pédagogique
 - Suivi des projets pédagogiques pour les différents niveaux
 - Suivi de la liaison école maternelle/école élémentaire
 - Suivi de la liaison Ecole/Collège
4. Présentation du budget alloué par la Municipalité au fonctionnement de l'école
5. Coopérative scolaire
6. Bilan de l'APEM, Association des Parents d'Elèves de Merville
7. Demandes diverses :
 - Demande de modification des modalités d'envoi de l'ordre du jour et du compte-rendu des conseils d'école.
 - Clarification des modalités d'inscription /désinscription du Cantine/TAP et ALAE et problème de fonctionnement pour le portail famille.
 - Affectation des CM2 au collège pour la rentrée 2016

Ouverture du conseil d'école à 18 :00

Préambule

Le compte rendu du deuxième conseil d'école est validé par les représentants de la Municipalité et les représentants des parents d'élèves.

1. Préparation de la rentrée de septembre 2015

- Effectif : prévisionnel pour l'année 2015-2016

L'effectif à ce jour est de 360 élèves.

Départs de l'école	Prévisionnel pour la rentrée suivante
63 CM2	1 maintien CM2
5 CP	73 CE1
1 CE1	77 CE2
3 CE2	68 CM1
5 CM1	66 CM2
7 GS	76 CP
	6 arrivants déjà inscrits
Total	367 élèves

La directrice :

L'effectif prévisionnel est en deçà du seuil d'ouverture d'une 15^e classe qui serait de 378 élèves.

Il est impossible de prévoir le nombre d'arrivées d'élèves durant l'été.

La directrice laissera pour l'été toutes les informations nécessaires à l'inscription à l'accueil de la mairie afin de rassurer les familles arrivant en juillet et août. Le comptage sera effectué avant la prérentrée.

La Municipalité et les parents d'élèves élus se seront tenus informés de l'évolution.

Dans l'hypothèse d'une ouverture, le préfabriqué disposant d'une climatisation pourrait accueillir cette classe car l'équipe pédagogique tient à conserver l'espace de travail que représente la bibliothèque.

La Municipalité est sollicitée pour l'installation au plafond de cette salle du vidéo projecteur.

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires :

La Municipalité ne dispose pas de statistiques fiables pour les nouveaux arrivants sur la commune, uniquement pour le lotissement se situant à proximité de l'élémentaire.

Elle reste vigilante au niveau des écoles.

Pour le futur, l'équipe municipale étudie la possibilité de la création de deux entités élémentaires et non d'un seul grand groupe.

- Mouvement au niveau des enseignants

Amélie Marca, Noémie Pradel et Christelle Cristini quitteront l'école. Toute l'équipe les remercie pour leur implication dans le travail de cette année.

De nouveaux collègues seront nommés, aucune information précise à ce jour.

- Examen des listes de fournitures scolaires demandées aux familles pour la rentrée pour chaque niveau de classe

Ecole : Suite à une baisse du budget municipal alloué à l'école, il ne sera pas possible que l'école achète certaines fournitures « consommables » telles que tous les cahiers, des portes vues que les enfants conservent en cycle 3 pour les leçons (un porte vue pour trois années) et des fichiers de mathématiques pour les CP, CE1 et CE2.

Parents élus & APEM, Association des parents d'élèves de Merville :

Demande de liste de fournitures sous format numérique pour permettre aux familles via l'association de bénéficier d'une commande de groupe.

2. Règlement de l'école

Suite à la demande de modification des horaires de la journée scolaire demandée par la Municipalité et validée lors du conseil d'école extraordinaire du 11 mai 2015, une modification du règlement scolaire est soumise à l'assemblée, ceci sous réserve de validation de ce changement par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale.
Ce règlement intérieur sera remis en septembre à tous les nouveaux élèves.

Modifications :

Horaires de l'après-midi : 14:00 à 16:15

Ouverture des portes dix minutes auparavant

APC, Activités pédagogique complémentaire, (sous réserve de validation du dispositif par l'Inspectrice) : de 12:00 à 12:30 les mardis et jeudis.

La sortie de l'APC à 12:30 pour les élèves externes s'effectuera sous la surveillance au portail de la directrice, ou d'une collègue désignée en cas d'absence de celle-ci.

M. Malhouroux, parent d'élèves élu : Interrogation sur le temps réellement travaillé pour une demi-heure d'APC en tenant compte des allées et venues des enfants.

La directrice :

Les enfants déjeunant la cantine seront désormais pris en charge par les animateurs hors de la classe, dans la cour. Ceux concernés par l'APC resteront dans leur salle ou la salle désignée (en cas de regroupement par niveau ou groupe de besoins) et commenceront leur travail avec l'enseignante.

Seule une enseignante pour sept classes (fonctionnement par bâtiment) accompagnera les élèves externes au portail où ils seront pris en charge par la directrice qui surveillera leur sortie. L'enseignante rejoindra ensuite son groupe d'élèves. Ces élèves externes sont peu nombreux sur le nombre d'enfants scolarisés, une dizaine pour l'ancien bâtiment et une autre dizaine pour le nouveau bâtiment. Le temps de travail en APC sera effectif.

À 12:30, chaque enseignante raccompagnera au portail les élèves externes de son groupe.

C'était l'organisation de l'APC pour l'année scolaire 2013- 2014. Suite à l'organisation de l'APC cette année le lundi de 16:00 à 17:05, nous avons eu quelques refus de famille (pour diverses raisons) à ce que leur enfant bénéficie de ce dispositif. Les refus étaient quantité négligeable avec l'organisation de 2013- 2014.

Une demande d'autorisation annuelle de participation à l'APC sera soumise en début d'année aux parents afin que chaque enseignante puisse inclure de manière plus souple un enfant au dispositif si besoin (soutien ponctuel pour une notion).

La modification (partie en italique) du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

3. Partie pédagogique

Suivi des projets pédagogiques pour les différents niveaux

CP/CE1

Visionnement du troisième film, « Le petit fugitif », dans le cadre du dispositif « Ecole & Cinéma ». Le cycle 2 participe pour la deuxième année à ce dispositif. Les enseignantes souhaiteraient, si cela est possible au niveau de la prise en charge financière par la coopérative scolaire, poursuivre cette action culturelle d'éducation à l'image l'an prochain au cinéma de Grenade.

Classe de CP/CE1

Participation au dispositif départemental « Les écoles qui chantent » avec comme finalité un concert donné lors d'une soirée à la salle des fêtes de Grenade avec d'autres écoles des alentours. La classe donnera un concert privé dans la salle plurivalente de l'école le 19 juin.

CE1

Participation à un atelier autour des couleurs (couleurs chaudes, couleurs froides) et l'étude de tableaux au musée Bemberg à Toulouse.

CE2

Etude de la mythologie au travers de la peinture et modelage d'animaux fantastiques au musée Bemberg à Toulouse.

Les enseignantes envisagent une exposition des sculptures créées.

Ce travail sera poursuivi par l'étude des dix travaux d'Hercule dans une classe.

Cycle 2

La rencontre entre classes de cycle 2 a été annulée en raison du mauvais temps.

CM

En EPS, une course d'endurance dans la cour et le terrain d'aventures de la maternelle (à défaut du bois de Bélair en raison du temps menaçant)

L'école remercie les nombreux parents ayant participé à l'encadrement.

Classe de CM1/CM2

En EPS, un programme déplacement à vélo.

Les premières étapes se sont déroulées dans la cour de l'école pour l'entraînement.

Une sortie sur route a eu lieu dernièrement : Merville/Daux aller-retour.

Une autre sortie en fin d'année est prévue pour aller jusqu'à Grenade (école Jean-Claude Gouze).

L'enseignante remercie les parents agréés qui ont encadré et encadreront ces sorties.

Manifestation « Printemps des poètes »

Des échanges ont eu lieu entre classes de cycle 2 et cycle 3 sur une journée suivant des modalités différentes en fonction des choix pédagogiques des enseignantes.

Cette journée a été très appréciée pour une première participation. Elle sera développée sur un temps plus long l'an prochain.

Concert de « Pierre et le loup », version jazz, à l'espace Odysseus de Blagnac le 28 avril pour huit classes du CP au CM. Ce concert était une autre version du concert « Pierre et le loup », version classique, écoutée par ces mêmes classes en décembre en partenariat avec l'école de musique de Merville.

Tous ces projets pédagogiques font l'objet d'un travail en amont avec la classe et peuvent être exploités suite à la sortie.

Conseil des enfants

Projet lancé cette année, deux conseils seulement dans l'année.

L'objectif pour la prochaine année scolaire est d'un conseil par période avec les mêmes modalités d'organisation.

L'ALAE en la personne de son directeur, Marc Soula, était associé pour une prise en compte de la globalité du temps de l'enfant à l'école et pour développer une cohérence éducative.

Il paraît intéressant à l'équipe que ce dispositif puisse être inclus dans le PEdT en cours d'élaboration.

Parents d'élèves : n'y aurait-il pas un lien à faire avec le CME, conseil municipal des enfants, et le CMJ, conseil municipal des jeunes ?

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires :

Certains enfants délégués sont aussi élus au conseil municipal des enfants.

À réfléchir.

Classes découvertes

CM1 de Mme Cassé

Trois jours à Burlats dans le Tarn sur le thème du Moyen Age (danse, chant, contes...). La classe produira un concert privé à destination des familles le 11 juin à l'école.

CM1/ CM2 de Mme Quinzoni et CM1 de Mme Michonaud

Trois jours à la ferme des étoiles à Couloumiers dans le Gers autour de l'astronomie.

Les enseignantes remercient la Municipalité pour avoir détaché une animatrice comme aide à l'encadrement durant ce séjour.

Parents d'élèves élus : le retour des enfants pour ces classes découvertes est très positif, « trop beau ».

Suivi des liaisons école maternelle/ école élémentaire, école/collège

Liaisons entre la maternelle et l'élémentaire au niveau des enfants

Une deuxième rencontre autour d'une notice de fabrication, le moulin à vent, a eu lieu. Les élèves de CP servaient de tuteur à des élèves de GS pour expliquer étape par étape le processus de fabrication. Le retour des enfants est très positif, que ce soit pour les CP ou les GS.

Une troisième rencontre aura lieu d'ici la fin de l'année, la ronde de lecture, où les CP liront des histoires aux GS.

Les liaisons entre l'école et les collèges

Deux conseils Ecole/Collège annuels (deux fois 2 heures) prévus par la loi, assortis d'une journée de travail commune entre enseignants du primaire et enseignant du secondaire.

Pour le collège d'Aussonne : des échanges sur les façons de travailler et les outils et organisation des modalités d'accueil des CM2 lors de la journée de découverte du collège. Une enseignante en sciences et vie de la terre est intervenue à l'école pour travailler la démarche scientifique auprès de deux classes de CM2.

Pour le collège de Grenade, préparation des séances pédagogiques d'accueil des CM2 en présence des 6^e lors de la journée de découverte du collège. Une séance d'EPS (lutte) le matin, fonctionnement du CDI l'après-midi.

Les journées de découverte des deux collèges ont lieu le même jour pour des raisons d'organisation.

Affectation des futurs 6^e cette année d'après le découpage de Conseil Général: 40 élèves à Aussonne, 20 élèves à Grenade.

Suite à l'interrogation des parents, l'organisation de cette journée nécessite obligatoirement la réservation d'un bus pour le transport. Les enfants n'étant pas inscrits pour les transports scolaires assurés par le Conseil Général, on ne peut pas demander aux familles dont les parents travaillent ou qui ne bénéficient pas de moyen de transport d'accompagner ce jour-là leur enfant au collège.

Cette liaison sera suivie prochainement par un échange entre enseignants des deux structures sur les acquis des élèves. Elle sera complétée par l'élaboration de PPRE passerelle, programme personnalisé de réussite éducative, permettant une prise en charge plus rapide des difficultés de certains élèves par les enseignants du secondaire.

Pour la prochaine année scolaire, il y aura toujours les deux conseils Ecole/Collège annuels. Les modalités pour une journée de travail commune entre enseignants des deux structures seront définies suite à la rentrée par l'Inspecteur d'académie en fonction des moyens de remplacement dont il disposera pour le remplacement des enseignants du premier degré.

4. Présentation du budget alloué par la Municipalité au fonctionnement de l'école

La directrice : La municipalité alloue un budget de 6440 € à l'école pour les fournitures scolaires.

Autre budget alloué à la coopérative scolaire :

- ligne budgétaire de 1100 € pour les transports collectifs (transport pour les séances de natation),
- 8079 € comme subvention de classe découverte (budget utilisé dans le premier semestre 2015 pour les classes découvertes de l'année scolaire 2014-2015).

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires : il y a eu une baisse des subventions de l'État allouées aux municipalités. Le conseil municipal a fait le choix d'une baisse du budget alloué à l'école, ce n'est pas de gaieté de cœur. Il n'est pas possible d'augmenter continuellement les impôts locaux. Cette baisse des crédits affectés est temporaire.

Mme Pelous Condé, enseignante adjointe :

La baisse des crédits est importante. Pour l'année 2014, l'école a bénéficié d'une somme à peu près équivalente à 36,50 euros par élève pour le budget « fournitures scolaires » (environ 345 enfants à la rentrée de septembre), d'une ligne de 750 € en investissement et d'un budget de 50 € par classe (13 classes) pour les fournitures administratives. La somme allouée cette année pour les fournitures scolaires revient à 17,88 € par élève sur une base de 360 élèves, effectif actuel.

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires :

Une ligne budgétaire pour l'achat de manuels pourrait être débloquée suite à la consultation de la commission. L'école peut faire remonter les besoins particuliers qu'elle aurait, ils seront étudiés.

Les enseignantes demandent un assouplissement pour l'utilisation la ligne budgétaire « subvention de classe découverte » en 2016 (budget de l'année suivante) : que ce budget qui servait uniquement des séjours avec nuitées puisse être orienté sur le financement de sorties culturelles. En effet, les classes découvertes représentant un budget important, il n'est pas certain qu'il y en ait d'organisées pour l'année scolaire 2015- 2016.

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires : cette demande sera étudiée en commission.

M. Laborde, parent d'élèves élus : Les parents élus comprennent qu'une municipalité ne puisse augmenter sans cesse les impôts locaux. Cependant, ils auraient apprécié être consultés en tant que partenaire lors d'une réunion tripartite, Municipalité, écoles, parents élus pour ne pas être mis devant le fait accompli comme des listes plus importantes de matériel à acheter par les familles.

8. Coopérative scolaire

Cette année, la somme allouée par la coopérative à chaque classe pour ses projets pédagogiques et culturels a été réduite de 1100 € à 800 € (décision collective des enseignantes).

Les parents d'élèves élus sont invités à vérifier la bonne utilisation de l'argent géré par la coopérative et sa comptabilité lors de la première quinzaine du mois de septembre, avant l'envoi du quitus à l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'Ecole, association nationale à laquelle adhère la coopérative de l'école.

La coopérative est alimentée par des subventions municipales, la cotisation volontaire des familles et le bénéfice d'actions menées par l'école et l'association des parents d'élèves.

Au niveau des cotisations annuelles des familles, on compte deux tiers de participation. Cette participation financière est sollicitée par l'école en début d'année et ne peut être obligatoire.

9. Bilan de l'APEM, Association des Parents d'Elèves de Merville

Manifestations menées :

- un vide grenier en début d'année,
- une vente de chocolat pour Noël,
- une tombola lors du carnaval.

L'APEM effectue un don de 1500€ à la coopérative scolaire.

L'équipe enseignante remercie l'association pour leur aide.

Dans les projets pour la prochaine année :

- organiser un vide grenier la dernière semaine de septembre,
- renouveler la proposition de chocolats de Noël avec un autre prestataire,
- réflexion sur l'organisation d'une bourse aux jouets.

La directrice sollicite les parents pour une présentation de l'association auprès des nouvelles familles lors des réunions d'information :

- le vendredi 12 juin à 17:30 pour les parents des futurs CP,
- le mardi 1er septembre à 9:30 pour les nouveaux arrivants.

10. Demandes diverses :

- Demande de modification des modalités d'envoi de l'ordre du jour et du compte-rendu des conseils d'école

L'APEM transmettra, suite aux élections des parents d'élèves, les adresses courriels des parents élus pour une transmission directe par la directrice des invitations aux conseils d'école et de leur compte rendu.

- Clarification des modalités d'inscription /désinscription du Cantine/TAP et AIC et problème de fonctionnement pour le portail famille

Constat des parents : le portail Famille sur Internet ne fonctionne pas très bien. Cela pénalise la Municipalité et les parents.

M. Bianco, Direction Générale des Services : N'ayant eu aucune réclamation depuis longtemps, il pensait le service effectif. Le prestataire de service sera relancé pour en réguler le fonctionnement.

Parents : Demande pour une possibilité de prélèvement automatique.

M. Bianco : La mise en place de ce service est plus longue que prévue, en partie aussi suite à un changement de trésorier au Trésor public de Grenade. Après examen de la faisabilité (dont un coût de fonctionnement pour la collectivité à intégrer), une information sera communiquée ultérieurement aux parents.

- Affectation des CM2 au collège pour la rentrée 2016

Mme Mouchet, Maire adjointe chargée des affaires scolaires :

Le souhait de la Municipalité est que les enfants de 6e ne soient plus séparés par une affectation sur deux collèges.

Cela entraîne des contraintes au niveau de la réaffectation par le Conseil Général des réseaux de bus ainsi que d'autres implications au niveau des fratries.

La Municipalité rencontrera prochainement Mme Volto, conseillère générale et sollicitera une réunion avec les parents d'élèves.

En cas de souhait du Conseil Général, la Municipalité dispose d'une réserve foncière sur la commune pour la construction d'un collège.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 19h35.

Ce compte-rendu est validé par

la secrétaire de séance
Madame Quinzoni

La présidente du conseil
Madame Guibert

